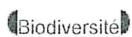


Frelons asiatiques : les préfetures vont pouvoir ordonner la destruction des nids



Les préfetures vont pouvoir ordonner la destruction des nids de frelons asiatiques, a annoncé vendredi à Clermont-Ferrand la ministre de l'Environnement Ségolène Royal lors du 21e congrès de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). Un prochain décret, dont le texte vient d'être transmis au Conseil d'Etat, « *donnera aux préfets le pouvoir d'engager des opérations de destruction des nids de frelons, quels que soient les lieux où ils seront identifiés, y compris sur les propriétés privées* », a déclaré Ségolène Royal.

Jusqu'à présent, aucun cadre légal n'entourait les destructions des nids de frelons asiatiques, espèce proliférante qui se nourrit d'abeilles. Les propriétaires voulant éradiquer les nids devaient jusqu'ici faire appel au bon vouloir des apiculteurs, aux pompiers ou à des sociétés privées, pratiquant parfois des prix dissuasifs. L'intervention sur des terrains privés n'était également pas possible sans accord préalable du propriétaire.

« *C'est une énorme victoire car cela veut dire que l'Etat prend ses responsabilités. Jusqu'à présent, les apiculteurs étaient sollicités mais ce n'était pas à eux de le faire, car c'est un problème de santé et de sécurité publiques* », s'est félicité le président du Syndicat des apiculteurs du Puy-de-Dôme, Gabriel Pagès.

Cette annonce fait suite au classement par la Commission européenne de ce prédateur redoutable sur une liste d'espèces invasives, en juillet dernier. Lors son discours, la ministre de l'Environnement a également annoncé qu'elle souhaitait « *aller plus vite* » et « *valoriser les bonnes pratiques* » dans la perspective de l'interdiction à partir de 2018 les pesticides néonicotinoïdes réputés toxiques pour les abeilles. Cette volonté pourrait trouver sa transcription dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité.

« *Il faut être désormais extrêmement vigilant concernant les dérogations, s'entourer de travaux scientifiques et monter en puissance sur les usages des méthodes alternatives. Je veillerai à ce que le budget du plan Ecophyto2 soutienne cette transition* », a-t-elle ajouté.

Un crédit de 10 millions d'euros, provenant du fonds de transition énergétique pour la croissance

verte, sera mobilisé « *pour financer les alternatives aux néonicotinoïdes* », a-elle poursuivi, précisant qu'elle avait également demandé « *à l'Union européenne d'étendre l'interdiction de ce type de pesticides à l'ensemble du territoire européen* ».

La ministre a également annoncé aux apiculteurs qu'elle avait demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) « *de ne pas délivrer de nouvelle autorisation de mise sur le marché de produits à base d'imidaclopride* », molécule active présente dans le très décrié insecticide Gaucho. (AFP)